Image not found or type unknown

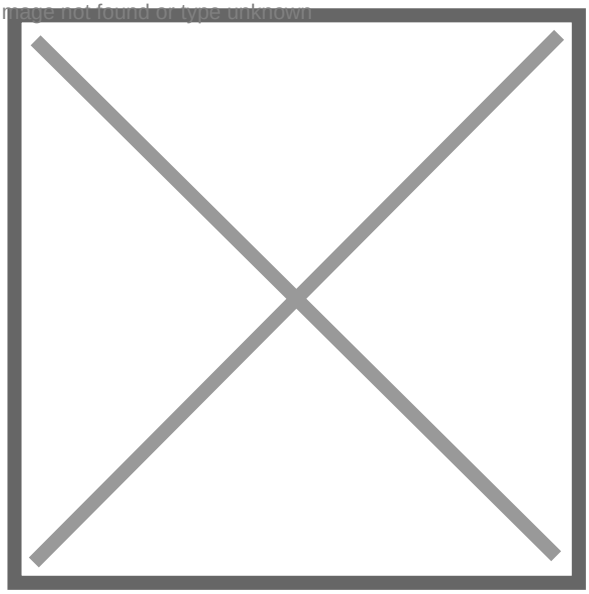

Changement de garde du père à la mère

Par **lysi**, le **08/05/2011** à **19:25**

Bonjour, Je vais avoir 17 ans au mois de juin , j'ai démanger à Lyon avec mon père cela fait 2ans à la suite du divorce de mes parent , la garde a été confier à mon père par accord à l'amiable , aujourd'hui mon père s'est remarié et je ne m'entend plus du tout avec lui On s'adresse à peine la parole , je n'ai plus la tête a m’investir dans mes études je désirer vivre chez ma mère car je ne me suis pas intégrer ici a Lyon et la relation avec ma mère est beaucoup mieux , mais ses ressources sont très faible et elle vie dans un studio . Mon père ne veut pas me laisser vivre avec ma mère .

Puis-je vivre avec ma mère malgré ses difficultés financière et comment dois'je faire ? merci

Par **mimi493**, le **08/05/2011** à **20:01**

Il faut que votre mère saisisse le JAF, que vous demandiez à être entendue et avoir un avocat gratuitement.
Vous avez 18 ans quand ?

Par **lysi**, le **08/05/2011** à **20:02**

Le 24 Juin 2012

Par **mimi493**, le **08/05/2011** à **21:19**

C'était au cas où vous auriez eu vos 18 ans de telle sorte que l'audience n'ait pas lieu avant vos 18 ans.

[citation]je n'ai plus la tête a m’investir dans mes études[/citation] ce n'est pas une preuve de maturité, au contraire. Donc si vous n'êtes qu'une enfant, êtes-vous qualifiée pour décider avec qui vivre ?

Que votre mère profite du temps qu'il y aura entre la requête et l'audience, pour déménager dans un F2 au moins et que sa demande soit raisonnable : changement de résidence en début d'année scolaire uniquement

Par **lysi**, le **09/05/2011** à **18:37**

ce n'est pas Une preuve de Maturité ? Je pense que vous êtes très mal placer pour le juger , vous ne savez absolument pas ce que j'ai pu vivre et ce que je vis aujourd'hui donc ce genre de remarque je m'en passe

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **20:44**

Si vous réagissez ainsi, je vous déconseille fortement de demander à être entendue par le juge
Vouloir changer de lycée en cours d'année scolaire pour habiter dans un studio avec sa mère, ce n'est pas dans votre intérêt.

Par **lysi**, le **09/05/2011** à **20:48**

Non , pas en Cours D'année mais Pour L'an Prochain

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **21:43**

C'est surement trop tard pour cette année. le temps d'avoir l'audience, je doute qu'elle ait lieu avant 6 mois, au mieux. De toute façon, il faudra ce temps pour que votre mère trouve un logement plus grand.
En attendant vous devez prouver votre sérieux en travaillant correctement au lycée

PS : on ne met de majuscules qu'aux noms propres ou en début de phrase

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés